

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022/10.02**

L'an deux mil vingt-deux et le six octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 30/09/2022

**PRÉSENTS:** M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, M. GARNIER Philippe, Mme JOLY Marie-France.

**EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES :** Mme THEVENON NICOLI Blandine (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole).

**Secrétaire élue :** Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

**Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2021/07.08 du 08 juillet 2021 autorisant le versement d'un acompte de 6000 € à l'association cantine de l'école Les Blés pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis à la cantine proviennent de l'atelier du Cuisinier. Il précise que ces repas sont de très bonne qualité, confectionnés avec des produits frais et locaux mais coûtent un peu plus chers que des repas de fabrication industrielle.

Il propose, afin de favoriser une alimentation saine des élèves de l'école, que la commune prenne à sa charge, comme les années précédentes, le différentiel entre le prix d'un repas de fabrication industrielle et le prix d'un repas de qualité élaboré localement soit 2 € par élève et par repas. Sur la base de 3 501 repas pour l'année scolaire 2021-2022, le montant de la subvention est donc de 7 002 €. Afin d'équilibrer les comptes de l'association cantine, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention supplémentaire exceptionnelle de 398 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention au profit de l'association cantine de l'école Les Blés de Maringes. Il précise que cette subvention est inscrite au budget 2022 et qu'elle sera versée en octobre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

**FIXE** le montant de la subvention cantine à 7 400 € pour l'année scolaire 2021-2022 dont 398 € de subvention exceptionnelle. Le solde pour cette année scolaire 2021-2022 s'élève donc à 1 400 €.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Pour copie conforme,  
Le maire,  
François DUMONT



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, positioned below the text "La secrétaire de séance,".